



PROCES VERBAL

Conseil Municipal

Séance du 10 juillet 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le dix juillet à dix-neuf heures, le conseil municipal de Goudelin, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en session extraordinaire, sous la présidence de Monsieur Laurent LE FAUCHEUR.

Convoqués : LE FAUCHEUR Laurent – LE MOAL Brigitte – SÉHAN Alain – ROUAULT Anne-Marie – GAUVAIN Michaël – LEFEBVRE Nathalie – TATON Bruno – DELVO SALAUN Rozenn – LE HEGARAT Valérie – THOMAS Gwénaël – TACQUET Marie-Blanche – MORICE Gildas – VINCENT Louis – ILLIEN Anne-Yvette – PIPART Fabrice – CORLAY Gérald – MARTIN marie- Christine – MALLARGÉ Bernard – JOUY Nathalie

Absents : SÉHAN Alain (Pouvoir à GAUVAIN Michaël)
MARTIN Marie Christine (Pouvoir à TATON Bruno)
LE HEGARAT Valérie (Pouvoir à LEFEBVRE Nathalie)
ROUAULT Anne-Marie (Pouvoir à LE MOAL Brigitte)
CORLAY Gérald (Pouvoir à PIPART Fabrice)
THOMAS Gwénaël (Pouvoir à VINCENT Louis)

Secrétaire de séance : JOUY Nathalie

1/ Procès devant le tribunal administratif- autorisant le maire à ester en justice.

Pouvoir est donné à l'unanimité à Monsieur LE FAUCHEUR, Maire de Goudelin et Officier de Police Judiciaire, de provisionner le montant nécessaire pour répondre aux frais de justice et aux frais médicaux en lien avec la procédure qui oppose Monsieur Le MOULLEC, victime d'un accident à vélo sur la RD 32 en Janvier 2024 à la commune de Goudelin.

Une expertise médicale a été demandée pour définir les séquelles de cette chute et la compensation financière qui en résulte.

Un mémoire de défense est en cours de préparation par la mairie, accompagnée par Maître LAHALLE, avocat du cabinet LEXCAP de RENNES.

2/ Crédit d'un emploi permanent (Catégorie C) pour recruter un agent contractuel sur un emploi permanent dont la quotité de travail est inférieure à 50% d'un temps complet (article L. 332-8 5° du Code général de la fonction publique)

En vue de la préparation de la rentrée scolaire de septembre 2025 et pour pouvoir faire face aux besoins d'encadrement des enfants scolarisés sur la commune, en respect des termes du Code général de la fonction publique, il est proposé de créer un emploi permanent de Catégorie C d'Adjoint d'animation territorial à temps non complet (14/35^{ème}). Le contractuel sera alors recruté par voie de contrat à durée déterminée pour une durée de trois ans.

Les délais pour le recrutement sont justes. L'avis de vacance de poste a été publié et les candidatures seront examinées au cours du mois d'août.

Le conseil, après en avoir délibéré par 18 voix pour et une voix contre, décide d'adopter cette proposition et d'accorder à Monsieur le Maire, la possibilité de modifier en ce sens le tableau des emplois. Les dispositions de la délibération prendront effet le 11 juillet 2025 et les crédits seront inscrits au BP 2025.

3/ Création de deux emplois permanents (articles L. 332-8 2° et L.332-14 du Code général de la fonction publique)

Il est proposé la création de deux emplois permanents pour répondre aux besoins de service dans le domaine périscolaire.

En ce sens, il est proposé de modifier le tableau des emplois et de créer :

- **un emploi permanent d'Animateur bibliothèque et périscolaire** relevant de la catégorie hiérarchique (C) et de l'ensemble du cadre d'emploi des adjoints d'animation à temps non complet dont la durée hebdomadaire de service fixée à (25/35^{ème}) à compter du 11 juillet 2025,
- **un emploi permanent d'Animateur référent et périscolaire** relevant de la catégorie hiérarchique (C) et de l'ensemble du cadre d'emploi des adjoints d'animation à temps non complet dont la durée hebdomadaire de service est fixée à (25/35^{ème}) à compter du 11 juillet 2025,

L'objectif est de recruter deux personnes dont, si possible, un titulaire de la fonction publique. Les postes sont créés dans l'objectif d'une titularisation à terme.

Les avis de vacance de postes seront publiés pendant 5 semaines et les entretiens seront menés au cours du mois d'août.

La proposition est adoptée à l'unanimité et M. le Maire se voit autoriser à créer ces deux emplois et à modifier le tableau des emplois. Les dispositions de la présente délibération prendront effet au 11 juillet 2025 et les crédits correspondants seront inscrits au budget.

4/ Informations diverses

- quelques changements concernant le Pardon de Notre Dame de L'Isle :
 - Du fait des conditions climatiques, l'apéritif offert au terme du défilé des Reines sera servi sous l'auvent du « foot »,
 - la D9 ne sera pas déviée ni protégée d'où la nécessité d'une présence pour assurer la sécurité des personnes assistant aux festivités et/ou lors de la traversée de la D9. Des véhicules avec gyrophares seront présents ainsi que des panneaux de signalisations indiquant qu'une fête locale est en cours, que la route est fermée et qu'une déviation est mise en place,
 - les véhicules devront être garés sur le terrain indiqué et non sur les bords de route pour la sécurité de tous,
 - le bourg sera fermé et une déviation sera mise en place,

- en plus des toilettes publiques, des toilettes mobiles seront mis à disposition derrière la boulangerie. Le B'Art& accepte de donner accès à leurs toilettes mais ne pourra être ouvert pour des consommations.
- Le projet école :

Différents cabinets d'architecture se sont déplacés pour visiter les locaux et aller à la rencontre des personnels et représentants de la mairie. Plusieurs se sont révélés très intéressés par le projet et ont même passé la journée sur place. La remise des offres sera faite pour le 30 juillet et la validation des offres se fera le 11 septembre 2025.

- Projet d'installation d'un Hypnothérapeute. M.PELLEN Gwénaël. Action de « coaching ». Cette personne a visité l'ancien cabinet médical et semble intéressée par le fait de s'installer sur la commune.

- Nettoyage de la salle des fêtes Mardi 15 juillet vers 18 h 00. Nettoyage du local de rangement. Actuellement, le chantier peinture est en cours dans la salle des fêtes. La partie loges et scène devrait être achevée pour le 16 septembre 2025. L'électricité est terminée.

Le conseil se termine par une proposition de visite de la salle des fêtes dont les travaux de réfection sont en cours et devraient être terminés en septembre.

- Prochain conseil municipal de jeudi 4 septembre 2025.

Fin du conseil à 20 h 00

Le Maire,

Laurent LE FAUCHEUR

la secrétaire de séance,

Nathalie JOUY



A handwritten signature in black ink, appearing to read "JOUY", is positioned above a blue circular stamp of the Mairie de Goudelec (Coëts-d'Armor).

